

Le 26 Août 2012.

Au sujet de la pétition de 'Stop Jetskis à Saint Cyr sur Mer'.

Une pétition demandant la fermeture de la mise à l'eau de La Madrague, ouverte le 25 Mars 2012, a semble-t-il été entendue par la mairie puisque la dernière cale de mise à l'eau de la commune a été interdite le 25 Mai 2012.

Ces gens avaient leurs raisons. Ils se sont organisés, ont réussi à politiser le dossier au nom de la tranquillité, ont pesé en rencontrant les élus et ont remporté une manche. Mais ils ont raison de veiller car le débat n'est pas fini. Je dirai même qu'il ne fait que commencer pour plusieurs raisons :

- en premier lieu ce collectif n'avait pas les idées si claires sur la pratique des activités nautiques et on peut douter qu'il y ait en son sein beaucoup de marins ou de plaisanciers.

N'est-il pas en effet paradoxal de s'inquiéter des « autres usagers du littoral » gênés, d'après eux, par les jetskis et en même temps de demander la fermeture définitive de la mise à l'eau sur la plage de La Madrague ?

Entièrement polarisés par les jetskis et scooters des mers, ils n'ont pas vu qu'une mise à l'eau sert aussi aux Zodiac, aux bateaux, aux dériveurs.

Ils défendent les pêcheurs en bateau mais sans se demander comment ces pêcheurs peuvent accéder à la mer !

Peut-être vivent-ils dans un monde mythologique avec Saint Cyr ? Ou pensent-ils qu'un pêcheur digne de ce nom est forcément quelqu'un qui a un anneau au port et n'a pas besoin de mise à l'eau ?

En tout cas nous leur devons depuis cet été de nous rendre à La Ciotat ou à Bandol pour sortir quelques temps en mer avec nos bateaux. Il est vrai que sortir les enfants en ski nautique, si possible le matin par mer calme, devait certainement rester une nuisance à leurs yeux.

Il est vrai aussi qu'à leurs yeux nous sommes en vacances et pouvons certainement perdre un peu de notre temps à découvrir les mises à l'eau des communes avoisinantes.

Mais est-il bien rigoureux de prendre dans une pétition la défense des usagers du littoral (pêcheurs en bateau, plongeurs, pratiquants du kayak en mer, etc) et en même temps d'exiger une mesure qui empêchera ces mêmes usagers de pratiquer leur activité favorite ? Nous en doutons et y voyons même une forme de double langage.

- ensuite ce collectif n'est pas allé au bout de sa mission puisqu'il demandait la mise en place d'une réglementation pour l'usage des jetskis et scooters dans la baie des

Lecques.

Or c'est bien évidemment là que se trouve la partie noble du travail à accomplir sur lequel on aimerait que ce collectif soit force de proposition constructive.

Il préfère pour l'instant se focaliser sur les interdictions, sur l'ordre établi, sur la police et la gendarmerie pour faire respecter « strictement » la réglementation selon ses termes.

On voit bien que la préoccupation n'était pas vraiment de trouver un équilibre acceptable entre plaisanciers et résidents aux Lecques (dont je fais partie).

Nul doute qu'une régulation pour la pratique intelligente du jetski est indispensable car les nuisances sont avérées et les plaintes nombreuses. Il ne sert à rien de s'en cacher.

Pour autant c'est la voie du dialogue et de la concertation avec les usagers qui doit prévaloir pour déboucher sur des chartes équilibrées qui, de ce fait, pourront être respectées par la suite.

Arrêtons dans ce pays de procéder par lois, décrets, règlements sans passer par la case « discussion » qui seule peut mener à des choses concertées et acceptées.

Des instances existent déjà pour réguler les activités de plaisance.

Citons-en quelques-unes :

- CSNPSN (Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques),
- UNAM (Union Nationale des Associations de Navigateurs),
- CODCAP (Comité pour le Développement des Capacités d'Accueil de la Plaisance),
- ANPM (Association Nationale des Plaisanciers Motonautiques),
- Service mer du Conseil Régionale PACA,
- UFAP (Union Fédérale des Associations des Plaisanciers).

Je souhaite aussi citer l'excellent travail de concertation mené par l'AUCMED (Association des Usagers de Cales de mise à l'Eau de Méditerranée situé à Marseille) qui gagne à être connue et mène un travail de fond.

Il faut donc trouver des solutions pour mettre à l'eau à La Madrague, rencontrer les élus, demander également aux instances habilitées de se pencher sur le cas des Lecques : le problème d'accès à la mer pour les activités nautiques ne doit pas rester un simple problème local et nous ferons tout ce qu'il faut pour politiser ce dossier comme 'Stop Jet-skis' l'a fait.

Ce qui est particulièrement dommageable dans la décision actuelle de la mairie de St Cyr/Mer est qu'elle met tout le monde dans le même sac sans chercher à faire la part des choses et à discerner.

C'est pourquoi cette décision sera combattue dans sa forme actuelle.

Nous chercherons à défendre une position prenant en compte les besoins des

plaisanciers et celle des résidents pour que la baie des Lecques et la mer en général demeure ce bien commun qui doit rester accessible à tous.

Cordialement à vous.
Jean-Pascal Chabaud